

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PROMAX MAX CONDITIONER

Code du produit : 1200600

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Neutralisant à lessive

Restrictions d'emploi : Usage industriel et institutionnel seulement

#### 1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 201A

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

[regulatory@projectclean.com](mailto:regulatory@projectclean.com) - [www.projectclean.ca](http://www.projectclean.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	<a href="http://www.chemtrec.com">www.chemtrec.com</a>	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	<a href="http://www.canutec.com">www.canutec.com</a>	1 888 226 8832 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1

H290

Peut être corrosif pour les métaux

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

H318

Provoque des lésions oculaires graves

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

- Mentions de danger (GHS CA) :
- H290 - Peut être corrosif pour les métaux
  - H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
  - H318 - Provoque des lésions oculaires graves
- Conseils de prudence (GHS CA) :
- P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
  - P260 - Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray.
  - P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
  - P280 - Porter protective gloves, protective clothing, and eye protection.
  - P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
  - P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
  - P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
  - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
  - P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
  - P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
  - P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
  - P405 - Garder sous clef.
  - P406 - Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
  - P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Phosphoric acid	Orthophosphoric acid	n° CAS: 7664-38-2	15 - 40
Citric acid	2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylic acid	n° CAS: 77-92-9	3 - 7
Etidronic acid	(1-Hydroxyethylidene)bisphosphonic acid	n° CAS: 2809-21-4	1 - 5

*\*The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau ou Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.
- Symptômes chroniques : No effects known.
- Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. Sensibilisation respiratoire ou cutanée.

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protective clothing (EN 14605 or EN 13034). Protective goggles (EN 166). Safety glasses (EN 166). Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, mist, vapours, or spray.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable ou terre. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : pentoxyde de phosphore. Bases fortes. Agents oxydants forts. Agents réducteurs puissants. Sulfur trioxide, stabilized.

Matières incompatibles : Métaux.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Phosphoric acid (7664-38-2)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Phosphoric acid
VECD	3 mg/m <sup>3</sup>
VEMP	1 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Phosphoric acid (7664-38-2)</b>	
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	URT, eye, & skin irr
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Phosphoric acid (7664-38-2)</b>	
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
LEMT TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Phosphoric acid (7664-38-2)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
ACGIH OEL TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH OEL STEL	3 mg/m <sup>3</sup>
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Phosphoric acid
OSHA PEL TWA [1]	1 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Vêtements de protection - sélection du matériau:</b>
Caoutchouc nitrile/PVC
<b>Protection des mains:</b>
Gants de protection
<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes de sécurité
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair et rose.
Couleur	: rose
Odeur	: Sans parfum ajouté
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 1.5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.1 - 1.4
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Bases fortes. Métaux. Agents oxydants forts. Agents réducteurs puissants. Sources d'ignition. métaux.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

PROMAX MAX CONDITIONER	
DL50 orale rat	≥ 9947,6 mg/kg
DL50 cutanée rat	≥ 8965 mg/kg
Citric acid (77-92-9)	
DL50 orale rat	3000 - 5000 mg/kg
DL50 orale	5400 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Mouse, Male / female, Experimental value, Oral, 10 day(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
Etidronic acid (2809-21-4)	
DL50 orale rat	1878 mg/kg (Rat, Male / female, Calculated value, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg (24 h, Rabbit, Male / female, Literature study, Dermal)
ATE CA (oral)	1878 mg/kg de poids corporel
Phosphoric acid (7664-38-2)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	2740 mg/kg Source: ECHA
ATE CA (oral)	3500 mg/kg de poids corporel

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Phosphoric acid (7664-38-2)</b>	
ATE CA (Cutané)	2740 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

<b>Etidronic acid (2809-21-4)</b>	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	≥ 384 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	≥ 493 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

<b>Citric acid (77-92-9)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	8000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	4000 mg/kg de poids corporel Animal: rat

<b>Etidronic acid (2809-21-4)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	169 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Remarks on results: other:
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	41 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Remarks on results: other:

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. Sensibilisation respiratoire ou cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.
Symptômes chroniques	: No effects known.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

<b>Citric acid (77-92-9)</b>	
CL50 - Poissons [1]	440 – 760 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 48 h, <i>Leuciscus idus</i> , Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 10 mg/l Bacteria
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,8 – -1,55 (Experimental value)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
<b>Etidronic acid (2809-21-4)</b>	
CL50 - Poissons [1]	2180 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, <i>Cyprinodon variegatus</i> , Static system, Salt water, Experimental value, Nominal concentration)
CE50 - Crustacés [1]	527 mg/l (OECD 202: <i>Daphnia</i> sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, <i>Daphnia magna</i> , Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1770 mg/l Test organisms (species): <i>Palaemonetes pugio</i>
CE50 96h - Algues [1]	3,5 – 12 mg/l (Other, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , Static system, Fresh water, Experimental value, Cell numbers)
NOEC (chronique)	6,75 mg/l Test organisms (species): <i>Daphnia magna</i> Duration: '28 d'
FBC - Poissons [1]	71 (Other, 49 day(s), <i>Cyprinus carpio</i> , Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,5 (Experimental value, Other)



# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Etidronic acid (2809-21-4)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
FBC - Poissons [1]	71 (Other, 49 day(s), Cyprinus carpio, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,5 (Experimental value, Other)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	4,22 (log Koc, Other, Experimental value)
<b>Phosphoric acid (7664-38-2)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	No test data of component(s) available.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Écologie - sol No (test)data on mobility of the component(s) available.  
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

<b>Citric acid (77-92-9)</b>	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,8 - -1,55 (Experimental value)
<b>Etidronic acid (2809-21-4)</b>	
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	4,22 (log Koc, Other, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,5 (Experimental value, Other)
<b>Phosphoric acid (7664-38-2)</b>	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou reemplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

UN-No. (TDG) : UN1805

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION  
Description document de transport (TDG) : UN1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, 8, III

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8

Étiquettes de danger (TDG) : 8



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### TDG

UN-No. (TDG) : UN1805

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule : 5 L

ferroviaire de passagers

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 154

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# PROMAX MAX CONDITIONER

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Directives nationales

<b>Citric acid (77-92-9)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>Etidronic acid (2809-21-4)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
<b>Phosphoric acid (7664-38-2)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### 15.2. Réglementations internationales

<b>Citric acid (77-92-9)</b>
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
<b>Etidronic acid (2809-21-4)</b>
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
<b>Phosphoric acid (7664-38-2)</b>
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12.02.2023

Textes complet des phrases H:	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.